

19 juil 2013 -20:31

Appartient à Conseil des ministres du 19 juillet 2013

Prestations de services de l'Autorité belge de la concurrence

Sur proposition du ministre de l'Economie et des Consommateurs Johan Vande Lanotte, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif au contrat de prestation de services entre le service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie et l'Autorité belge de la concurrence.

Le projet prévoit que l'Autorité belge de la concurrence reçoive un soutien du SPF Economie équivalent à celui qui est accordé par le SPF Economie à ses directions générales et au soutien spécifique qui avait été convenu entre la Direction générale de la Concurrence et les services du SPF Economie.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Johan Vande Lanotte, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie, des Consommateurs et de la Mer du Nord
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<http://www.economie.fgov.be>